

Information sur votre support de placement

Agrica Epargne Obligataire

Modification et mise à jour du règlement

Vous êtes porteur de parts du fonds **AGRICA EPARGNE OBLIGATAIRE** (ci-après le « **Fonds** ») et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Nous tenions à vous informer que la société de gestion AGRICA EPARGNE a décidé d'intégrer dans la gestion de votre FCPE une prise en compte de critères extra-financiers.

L'objectif de ce changement est la mise en place dans le FCPE d'une approche extra-financière afin, notamment, de prendre en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (dits critères « ESG ») dans la sélection des OPC sous-jacents. Cela se traduira par un taux d'investissement minimum de 60% de l'encours du FCPE Agrica Epargne Obligataire dans les OPC sous-jacent article 8 et/9 au sens du règlement SFDR.

Le FCPE sera désormais classé en article 8 conformément au règlement SFDR (produits qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales).

Ces modifications ne nécessitent pas d'agrément préalable de la part de l'Autorité des marchés financiers et seront effectives à compter du **1^{er} septembre 2025**.

Les autres caractéristiques de votre support de placement demeurent inchangées ; ce changement est sans incidence sur le profil de risque et n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

Nous vous invitons à consulter le Document d'information Clefs (DIC) de votre fonds Agrica Epargne Equilibré qui est disponible sur le site internet www.agricaepargne.com

Le document est rédigé par AGRICA EPARGNE, Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04005 - SAS au capital de 3 000 000 d'euros.

Siège social : 21 rue de la Bienfaisance - 75008 Paris
– RCS Paris 449 912 369.

Les informations contenues dans ce document sont le reflet de l'opinion de la société de gestion et sont fondées, à la date d'édition du document, sur des sources réputées fiables. Du fait de leur simplification, les informations données dans ce document sont inévitablement partielles ou incomplètes et ne peuvent dès lors avoir une valeur contractuelle.

Cette publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, sans notre autorisation. AGRICA EPARGNE décline toute responsabilité en cas de pertes directes ou indirectes causées par l'utilisation des informations fournies dans ce document.